



SIA Région Est de Clermont-Ferrand

Rapport d'activité

Assainissement non collectif

2023

Table des matières

1. Présentation de la compétence ANC du SIAREC	
1.1 Histoire et mode de gestion	3
1.2 Les missions	3
1.3 Les moyens humains	3
2. Présentation du territoire du SPANC	
2.1 Nombre d'ANC	4
2.2 Carte du territoire syndical	5
2.3 Estimation de la population desservie (D301.0).....	5
2.4 L'activité du service des dernières années	6
3. L'activité du service en 2023	
3.1 Répartitions des diagnostics en 2023	7
3.2 Contrôle de conception	8
3.3 Contrôle de bonne exécution	9
3.4 Diagnostic vente	10
3.5 Diagnostic de l'existant	11
3.6 Classification des ANC diagnostiqués en 2023 (vente et existant).....	12
3.7 Synthèse	13
4. Les Réhabilitations	13
5. Les vidanges	14
6. Tarification de l'assainissement et recettes du service	15
7. Indicateurs de performance	16

1. Présentation de la compétence ANC du SIAREC

1.1 Histoire et mode de gestion

Dans le cadre de ses compétences, Syndicat d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour réaliser le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) neuves et existantes, par délibération du 11/01/2006. Le SIAREC a décidé de gérer le service en régie directe.

1.2 Les missions

Les prestations suivantes sont réalisées :

- Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable du projet d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter),
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.
- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien,
- Diagnostic des installations ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières,
- Coordination et animation des opérations de réhabilitation des installations non conformes conduites sous maîtrise d'ouvrage privée conformément aux règles d'attribution des subventions du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

1.3 Les moyens humains

Le SIAREC se compose de 3 secrétaires, 4 techniciens et 1 responsable de service.

Le programme d'animation et de réhabilitation sera réalisé par 1 technicien SPANC avec l'appui de son responsable de service, de l' élu en charge de l'assainissement non collectif ainsi que des Maires des communes concernées.

Le technicien SPANC assure les tâches administratives et techniques dévolues au service. Il n'assure pas d'autres missions en dehors du SPANC. On considère donc que le SPANC du SIAREC accapare un équivalent temps plein.

2. Présentation du territoire du SPANC

2.1 Nombres d'ANC

Le territoire du SIAREC en Assainissement non collectif comprenait jusqu'à fin 2020, 10 communes. Depuis début 2021, le SPANC du SIAREC a récupéré 17 communes. Ces communes étaient gérées en régie direct par Billom Communauté.

D'après les dernières données obtenues, le parc d'ANC du territoire compte environ 2 954 installations.

Les cases en couleurs ont été misent à jour lors de la campagne de diagnostics périodiques. Ce tableau sera actualisé au fur et à mesure. Le nombre de dispositifs d'ANC sur le territoire du SIAREC est réparti comme suit :

ANC Existants	Nombre d'ANC	Conforme	Non conforme sans risque sanitaire	Non conforme avec risque sanitaire	Absence d'installation	Conception en cours	Non contrôlé (Inhabité)	Non contrôlé (Refus)
BILLOM	49	5	19	12	0			
BONGHEAT	124	40	22	37	8	3	12	2
CHAS	2	0	2	0	0			
EGLISENEUVE PRES BILLOM	200	75	46	51	5	4	17	2
ESPIRAT	10	0	0	0	0			
ESTANDEUIL	183	14	64	25	0			
FAYET LE CHÂTEAU	189	74	57	30	2	4	18	4
GLAINE MONTAIGUT	272	28	100	60	0			
ISSERTEAUX	192	56	67	37	11	2	18	1
MAUZUN	1	1	0	0	0	0	0	0
MONTMORIN	167	9	64	35	0			
NEUVILLE	168	49	32	58	5	9	15	0
REIGNAT	24	3	11	2	0			
SAINT DIER D'AUVERGNE	224	10	54	39	0			
SAINT JEAN DES OLLIERES	238	28	50	28	0			
SAINT JULIEN DE COPPEL	346	13	111	97	0			
TREZIOUX	257	20	63	66	0			
CHAURIAT	8	2	6	0	0			
CHAVAROUX	1	0	1	0	0			
DALLET	8	2	6	1	0			
LEMPDES	7	0	6	0	0			
LUSSAT	21	10	10	0	0			
MALINTRAT	20	8	7	1	0			
MARTRES D'ARTIERE	72	25	39	5	1	2	0	0
MEZEL	14	7	5	2	0			
PONT DU CHÂTEAU	76	34	31	4	0			
SAINT BONNET LES ALLIER	5	3	1	1	0			
VERTAIZON	76	36	32	2	0			
TOTAL	2954	552	906	593	32	24	80	9

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Isserteaux	2,14	192	411
Lempdes	2,08	7	15
Les Martres d'Artière	2,20	72	158
Lussat	1,98	21	42
Malintrat	2,05	20	41
Mauzun	2,13	1	2
Montmorin	2,47	167	412
Mur sur Allier	1,90	22	42
Neuville	2,16	168	363
Pont du Château	2,04	76	155
Reignat	2,38	24	57
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,14	5	11
Saint Dier d'Auvergne	2,05	224	459
Saint Jean des Ollières	2,01	238	478
Saint Julien de Coppel	1,92	346	664
Trézioux	2,31	257	594
Vertaizon	2,11	76	160
Total		2954	6412

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 13,27 % au 31/12/2023.

2.4 L'activité du service des dernières années

Ce tableau ci-dessous présente de façon synthétique les contrôles effectués par le SPANC de Billom communauté de 2014 à 2021. Ces chiffres représentent 90% des diagnostics effectués sur l'ensemble du territoire du SIAREC.

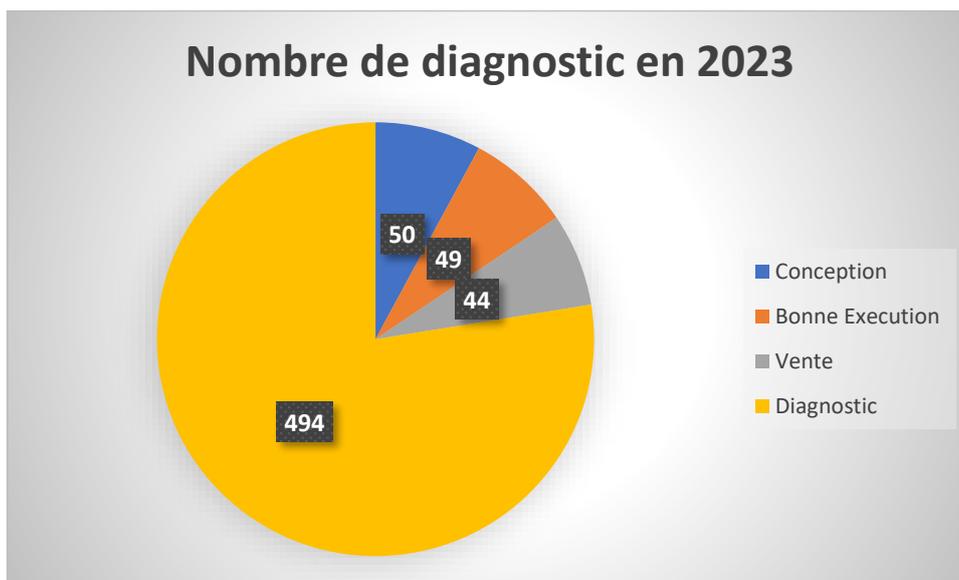
A partir de 2022, les chiffres représentent les contrôles effectués sur l'ensemble du SIAREC.

Année	Contrôle de conception	Contrôle de bonne exécution des travaux	Contrôle de fonctionnement	Contrôle de vente	de Animation opération groupée
2014	38	23	24	28	4
2015	51	17	24	39	7
2016	45	25	4	67	6
2017	50	20	0	61	21
2018	43	42	3	54	22
2019	41	45	0	84	12
2020	30	25	0	55	0
2021	37	33	0	69	0
2022	51	61	537	71	28
2023	50	49	494	44	16

3. L'activité du service en 2023

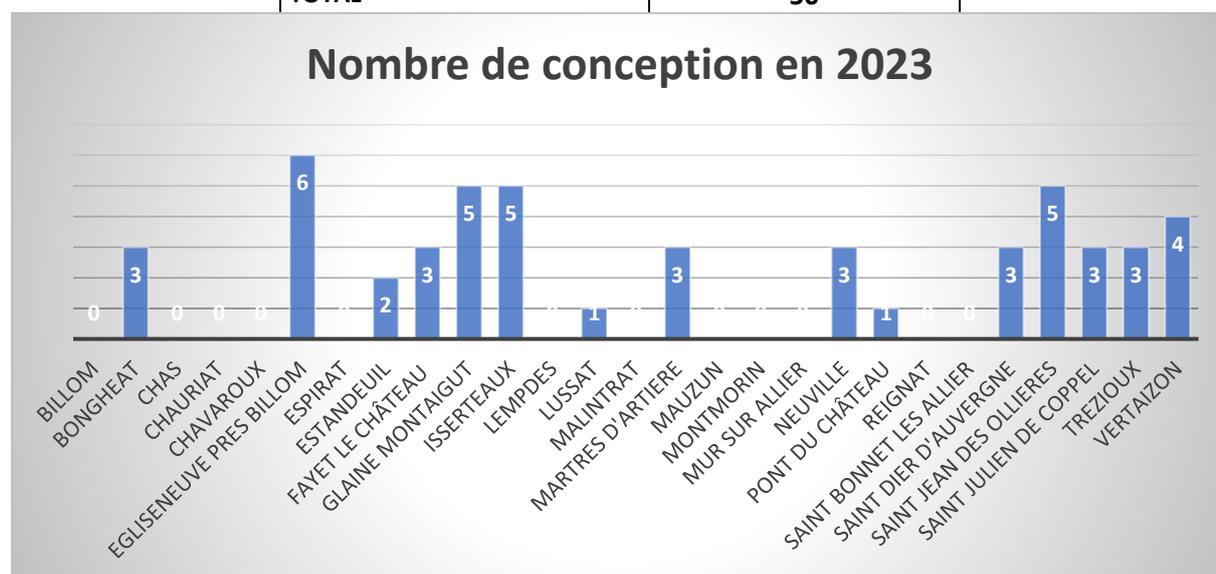
3.1 répartitions des diagnostics en 2023

Nombre de diagnostic en 2023			
Conception	Bonne Exécution	Vente	Diagnostic
50	49	44	494



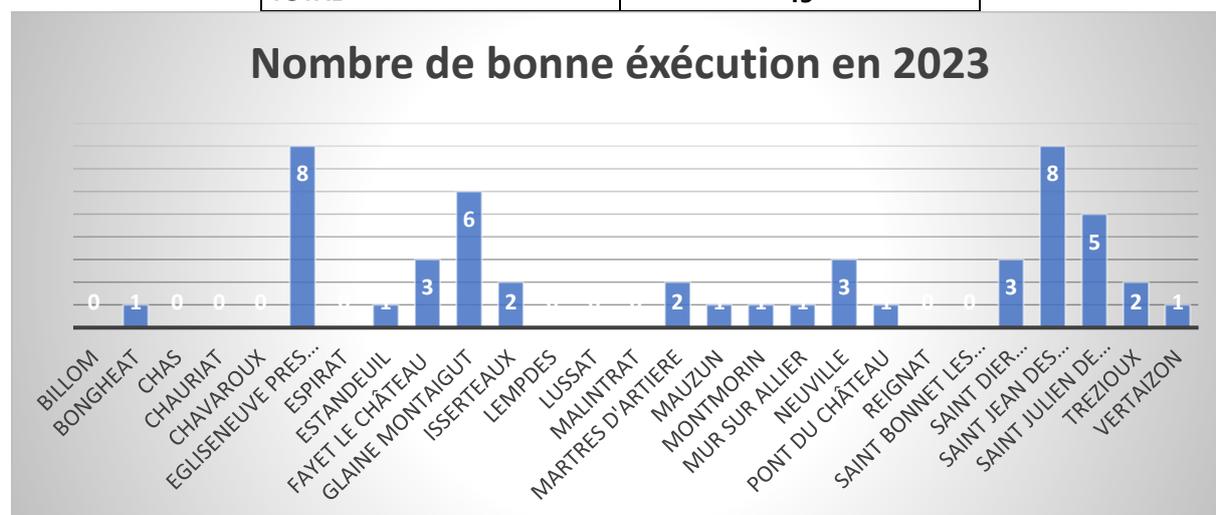
3.2 Contrôle de conception

Nombre de conception en 2023	
Nom des communes	Nombre de dossiers
BILLOM	0
BONGHEAT	3
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	6
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	2
FAYET LE CHÂTEAU	3
GLAINE MONTAIGUT	5
ISSERTEAUX	5
LEMPDES	0
LUSSAT	1
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	3
MAUZUN	0
MONTMORIN	0
MUR SUR ALLIER	0
NEUVILLE	3
PONT DU CHÂTEAU	1
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	3
SAINT JEAN DES OLLIERES	5
SAINT JULIEN DE COPPEL	3
TREZIOUX	3
VERTAIZON	4
TOTAL	50



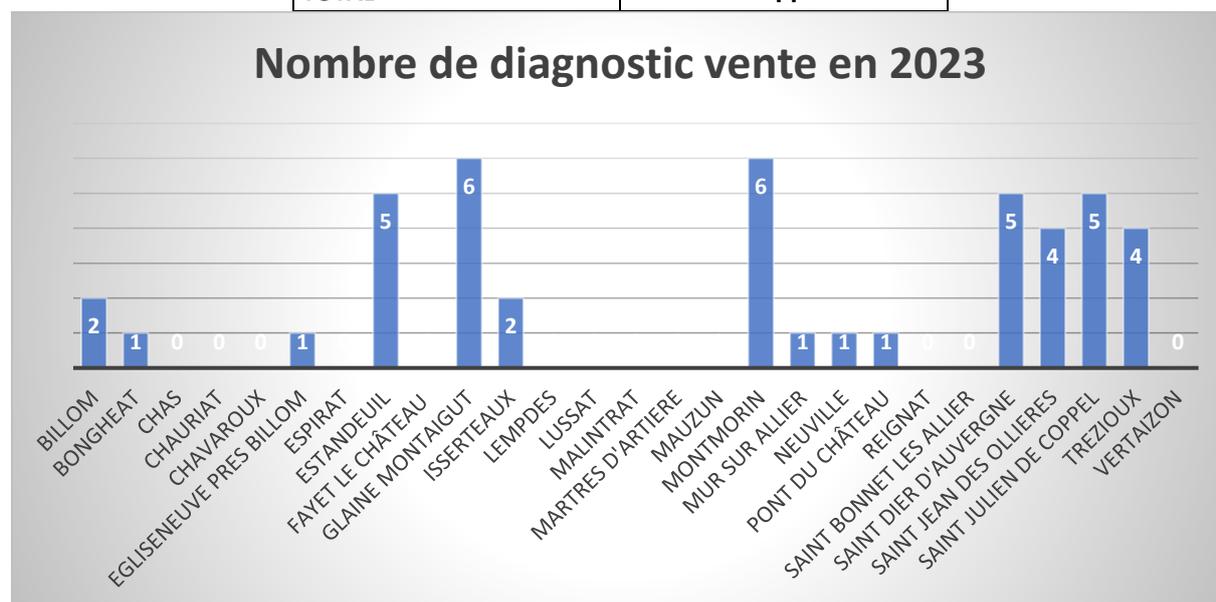
3.3 Contrôle de bonne exécution

Nombre de bonne exécution en 2023	
Nom des communes	Nombre de dossiers
BILLOM	0
BONGHEAT	1
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	8
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	1
FAYET LE CHÂTEAU	3
GLAINE MONTAIGUT	6
ISSERTEAUX	2
LEMPDES	0
LUSSAT	0
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	2
MAUZUN	1
MONTMORIN	1
MUR SUR ALLIER	1
NEUVILLE	3
PONT DU CHÂTEAU	1
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	3
SAINT JEAN DES OLLIERES	8
SAINT JULIEN DE COPPEL	5
TREZIOUX	2
VERTAIZON	1
TOTAL	49



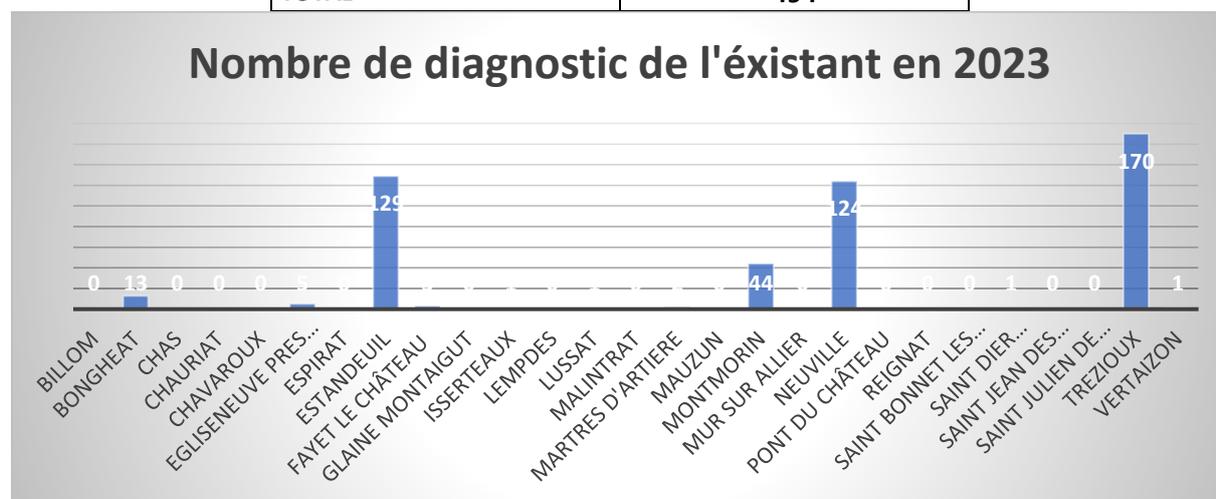
3.4 Diagnostic vente

Nombre de diagnostic vente en 2023	
Nom des communes	Nombres de dossiers
BILLOM	2
BONGHEAT	1
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	1
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	5
FAYET LE CHÂTEAU	0
GLAINE MONTAIGUT	6
ISSERTEAUX	2
LEMPDES	0
LUSSAT	0
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	0
MAUZUN	0
MONTMORIN	6
MUR SUR ALLIER	1
NEUVILLE	1
PONT DU CHÂTEAU	1
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	5
SAINT JEAN DES OLLIERES	4
SAINT JULIEN DE COPPEL	5
TREZIOUX	4
VERTAIZON	0
TOTAL	44



3.5 Diagnostic de l'existant

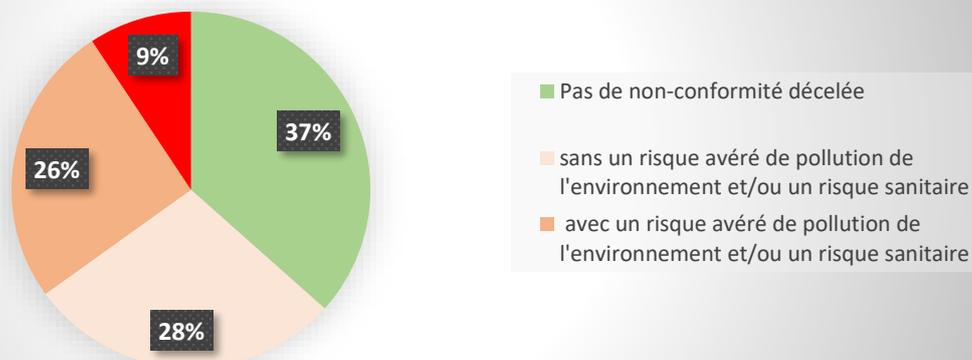
Nombre de diagnostic de l'existant en 2023	
Nom des communes	Nombre de dossiers
BILLOM	0
BONGHEAT	13
CHAS	0
CHAURIAT	0
CHAVAROUX	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	5
ESPIRAT	0
ESTANDEUIL	129
FAYET LE CHÂTEAU	3
GLAINE MONTAIGUT	0
ISSERTEAUX	1
LEMPDES	0
LUSSAT	1
MALINTRAT	0
MARTRES D'ARTIERE	2
MAUZUN	0
MONTMORIN	44
MUR SUR ALLIER	0
NEUVILLE	124
PONT DU CHÂTEAU	0
REIGNAT	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	1
SAINT JEAN DES OLLIERES	0
SAINT JULIEN DE COPPEL	0
TREZIOUX	170
VERTAIZON	1
TOTAL	494



3.6 Classification des ANC diagnostiqués en 2023 (Vente et existant)

Classification des ANC diagnostiqués en 2023 (vente et existant)					
Nom des communes	Pas de non-conformité décelée	sans un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	Absence d'installation	Total
BILLOM	1	1	0	0	2
BONGHEAT	3	5	4	2	14
CHAS	0	0	0	0	0
CHAURIAT	0	0	0	0	0
CHAVAROUX	0	0	0	0	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	2	2	1	1	6
ESPIRAT	0	0	0	0	0
ESTANDEUIL	71	42	15	6	134
FAYET LE CHÂTEAU	2	0	1	0	3
GLAINE MONTAIGUT	0	0	3	3	6
ISSERTEAUX	0	1	1	1	3
LEMPDES	0	0	0	0	0
LUSSAT	0	0	1	0	1
MALINTRAT	0	0	0	0	0
MARTRES D'ARTIERE	0	2	0	0	2
MAUZUN	0	0	0	0	0
MONTMORIN	18	9	7	16	50
MUR SUR ALLIER	0	0	0	1	1
NEUVILLE	37	31	52	5	125
PONT DU CHÂTEAU	0	1	0	0	1
REIGNAT	0	0	0	0	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0	0	0	0	0
SAINT DIER D'AUVERGNE	2	2	1	1	6
SAINT JEAN DES OLLIERES	2	1	0	1	4
SAINT JULIEN DE COPPEL	2	0	1	2	5
TREZIOUX	57	56	50	11	174
VERTAIZON	0	0	1	0	1
TOTAL	197	153	138	50	538

Classification des ANC diagnostiqués en 2023 (vente et existant)



3.7 Synthèse

	Conception	Bonne Exécution	Vente	Diagnostic	TOTAL
BILLOM	0	0	2	0	2
BONGHEAT	3	1	1	13	18
CHAS	0	0	0	0	0
CHAURIAT	0	0	0	0	0
CHAVAROUX	0	0	0	0	0
EGLISENEUVE PRES BILLOM	6	8	1	5	20
ESPIRAT	0	0	0	0	0
ESTANDEUIL	2	1	5	129	137
FAYET LE CHÂTEAU	3	3	0	3	9
GLAINE MONTAIGUT	5	6	6	0	17
ISSERTEAUX	5	2	2	1	10
LEMPDES	0	0	0	0	0
LUSSAT	1	0	0	1	2
MALINTRAT	0	0	0	0	0
MARTRES D'ARTIERE	3	2	0	2	7
MAUZUN	0	1	0	0	1
MONTMORIN	0	1	6	44	51
MUR SUR ALLIER	0	1	1	0	2
NEUVILLE	3	3	1	124	131
PONT DU CHÂTEAU	1	1	1	0	3
REIGNAT	0	0	0	0	0
SAINT BONNET LES ALLIER	0	0	0	0	0
SAINT DIER D'Auvergne	3	3	5	1	12
SAINT JEAN DES OLLIERES	5	8	4	0	17
SAINT JULIEN DE COPPEL	3	5	5	0	13
TREZIOUX	3	2	4	170	179
VERTAIZON	4	1	0	1	6
TOTAL	50	49	44	494	637

4. Les réhabilitations

Sur les 49 contrôles de bonne exécution, **39 concernent la mise aux normes d'assainissement**, les 10 restants concernant des constructions neuves.

Le SIAREC a mis en place un dossier groupé afin que les propriétaire d'ANC non conforme avec risques sanitaire puissent bénéficier des aides du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Cette année, **16 dossiers ont pu être subventionnés**.

5. Les vidanges

Afin d'organiser une campagne de vidange à prix attractif, le SPANC du SIAREC a mis en concurrence différentes entreprises agréées lors d'un appel d'offre. L'entreprise retenue est la SARP Centre Est.

Pour l'année 2023 cette campagne a permis de réaliser 109 vidanges réparties de la manière suivante :

COMMUNE	Nombre
ISSERTEAUX 63230	15
ST JEAN DES OLLIERES 63260	13
ST JULIEN DE COPPEL 63160	11
ESTANDEUIL 63230	11
LES MARTRES D ARTIERE 63230	9
EGLISENEUVE PRES BILLOM 63160	9
GLAINE MONTAIGUT 63160	8
ST DIER D'Auvergne 63260	6
FAYET LE CHATEAU 63160	6
MONTMORIN 63160	5
BILLOM 63160	4
BONGHEAT 63160	3
VERTAIZON 63260	2
TREZIOUX 63260	2
PONT DU CHATEAU 63260	2
NEUVILLE 63160	2
VASSEL 63910	1
Total général	109

6. Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs en €	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétence obligatoire		
Contrôle de conception, d'implantation pour une installation neuve	65,00	65,00
Contrôle de conception, d'implantation pour une réhabilitation	0,00	0,00
Contrôle de bonne exécution des travaux pour une installation neuve et pour les réhabilitations	95,00	95,00
Contrôle diagnostic pour une installation existante	95,00	95,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'une habitation	125,00	125,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'un bâtiment industriel	245,00	245,00
Absence au rendez-vous	35,00	35,00
Refus de visite	majoration de 100% du prix du contrôle	majoration de 100% du prix du contrôle

La délibération en date du 14/12/2022 fixe les différents tarifs des contrôles des installations neuves et existantes pour l'exercice 2023. Elle est effective à compter du 01/01/2023.

Pour l'année 2023, la recette des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif s'élève à 50 820,00 €.

	Recette 2022	Recette 2023
Facturation du service obligatoire en €	62 580,00	50 820,00

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

7. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations neuves et existantes contrôlées depuis la création du service	2942	2954
Nombre d'installations existantes contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations contrôlées non conforme avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	580	625
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	938	906
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	479	552
Refus de visite	7	9
Taux de conformité en %	48,16 %	49,35 %